

Bulletin d'informations

Mai 2020

Chère Rungissoise, cher Rungissois,

Le Gouvernement ayant amorcé le déconfinement le 11 mai, les services municipaux vous rouvrent progressivement leurs portes. Nous espérons que vous et vos proches vous portez bien et que le confinement n'a pas été une trop rude épreuve pour chacun.

Nous souhaitons profiter de ce bulletin d'informations pour remercier l'ensemble des agents municipaux qui, tout au long de cette période, ont accompli un travail formidable pour assurer la sécurité sanitaire de tous les Rungissois, ont poursuivi leurs missions de service public et préparé le déconfinement. Nous remercions également tous les Rungissois qui, de façon anonyme, ont œuvré au bien-être de tous.

Soyez assurés que la Ville met tout en œuvre pour vous recevoir dans les conditions de sécurité sanitaire adaptées aux circonstances actuelles. Avant de vous déplacer en mairie, nous vous invitons à joindre nos services par mail ou téléphone afin de vérifier s'il n'est pas possible de vous répondre sans avoir à venir sur place. Vous pouvez retrouver toutes les coordonnées des services sur rungis.fr ou sur le livret Rungis pratique. Afin d'assurer la sécurité sanitaire de tous, les agents de la Ville qui vous accueilleront seront équipés de masques et vous êtes invité à venir muni de votre propre stylo.

Nous restons à votre écoute et vous prions de recevoir, chère Rungissoise, cher Rungissois, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Maire et le Conseil municipal





RÉOUVERTURE HÔTEL DE VILLE

Les services de la Ville vous reçoivent actuellement sur rendez-vous.

Dès le 25 mai, l'accueil de la mairie rouvrira ses portes sur ses horaires habituels (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h + permanence le mardi de 17h à 19h et le samedi de 9h à 12h).

N'hésitez pas à nous appeler avant de vous déplacer. **Accueil Mairie : 01 45 12 80 00**



RESTRICTIONS DE CIRCULATION

L'interdiction d'accès aux parcs et jardins est maintenue tant que le Département est classé rouge.



DES MASQUES POUR TOUS LES RUNGISSOIS

En complément de la dotation du Département (cf enveloppe jointe), des masques en tissu ont été commandés début avril par la Ville pour tous les habitants. Ils seront livrés **à partir du 25 mai**. Les modalités pour leur distribution vous seront communiquées ultérieurement. Plus d'infos sur ces masques sur rungis.fr.



RÉOUVERTURE DES ÉCOLES

Pour que les enfants puissent retourner à l'école **dès le 25 mai**, la Ville a dû mettre en œuvre des protocoles sanitaires et organisationnels adaptés aux circonstances.

De nouvelles procédures ont été engagées pour le ménage des locaux, pour le temps de la restauration, les mobiliers ont été réorganisés, le fonctionnement des accueils périscolaires revus, la signalétique adaptée et des masques et du gel hydroalcoolique ont été fournis au personnel. Les équipes enseignantes ont, quant à elles, déterminé le nombre d'enfants pouvant être accueillis et les modalités de cet accueil.



LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Depuis le 12 mai, la MPE peut de nouveau accueillir les enfants mais par groupe de dix uniquement. Les protocoles sanitaires ont été mis en place par les agents de la Ville et les familles ont été contactées individuellement. Tous les enfants dont les parents avaient sollicité un retour à la crèche y sont actuellement accueillis.



LES LOGEMENTS SOCIAUX

Les renouvellements des demandes de logements sociaux peuvent être faits directement sur le site du gouvernement ou le dossier peut être déposé dans la boîte aux lettres de la mairie.



LES PERMANENCES JURIDIQUES

Les permanences de l'avocat, proposées par la Ville aux Rungissois, reprendront **dès le 20 mai**. Prise de rendez-vous au **01 45 12 80 00**.



L'URBANISME

Le traitement des procédures liées aux transactions immobilières est assuré : notes de renseignements d'urbanisme et purge des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)¹.

Les formulaires et les demandes sont à transmettre par mail à urbanisme@ville-rungis.fr.

Renseignements auprès de **Madame TROCHU : 01 45 12 80 93**

Pour les autorisations d'urbanisme (Déclarations Préalables/ Permis de construire), la reprise de l'instruction des dossiers sera assurée **à partir du 24 mai**. Tous les dossiers doivent être transmis par courrier d'ici cette date.

L'architecte du CAUE continue à apporter ses conseils pour les projets de constructions extérieures et/ou intérieures.

Renseignements auprès du **Service aménagement au 01 45 12 80 33**

¹ Il s'agit des documents exigés et demandés par les Notaires dans le cadre des ventes et acquisitions.



ALLOCATION FÊTE DES MÈRES

Mamans, vous élevez quatre enfants ou plus ? Une allocation de 50€ par enfant jusqu'à leurs 25 ans est versée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Pour les personnes n'ayant jamais reçu cette allocation, merci de déposer votre dossier **au plus tard le 29 mai 2020**, soit par e-mail à n.leguen@ville-rungis.fr ou dans la boîte aux lettres du CCAS.

Pièces à fournir (photocopies) : votre ou vos livret(s) de famille ; un RIB ou un RIP ; un justificatif de domicile de moins de 3 mois. **Renseignements : 01 45 12 80 50.**



LE CONSERVATOIRE

Les professeurs poursuivent leur enseignement à distance **jusqu'au 2 juin 2020**.

Le contexte sanitaire oblige à modifier le processus d'inscription (pour les nouveaux élèves) et de réinscription (pour les anciens). Les nouvelles modalités vous seront transmises dans le courant du mois de juin via le site internet de la Ville.



LA MÉDIATHÈQUE

Afin de rendre de nouveau accessibles aux adhérents les documents de la médiathèque, un système de retrait sur réservation est en préparation. Les modalités de ce « Biblio-drive » vous seront transmises prochainement.

LA VILLE RESTE À VOTRE ÉCOUTE

Par téléphone : **01 45 12 80 00**

Sur le web : le formulaire de contact est disponible en un clic en une du site rungis.fr (icône  tout en haut à droite).

Votre demande sera, comme toujours, traitée dans les plus brefs délais.



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



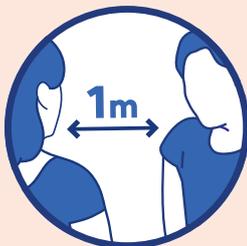
**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Eviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)